



Master 2 Knowledge and Technology Transfer (KTT)

Parcours de la mention Management de l'innovation

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Professionnels et professionnelles impliqué-e-s dans les activités de transfert de technologie, notamment dans les domaines suivants : transfert de technologie ou de connaissances, gestion de projet, direction d'entreprise, développement d'affaires, propriété intellectuelle (expertise et conseil juridique), ou accompagnement en tant que consultant-e.

MODALITÉS D'ADMISSION

Les dossiers d'inscription sont à retirer sur le site internet de l'IEEPI et à leur renvoyer pour le 04/09/2026 au plus tard.

PRÉSENTATION ET POINTS FORTS

Ce parcours de master 2 prépare les participants à occuper des postes clés dans la gestion stratégique de la technologie et de la PI au sein des entreprises, en leur fournissant les compétences nécessaires pour prendre des décisions éclairées et maximiser la valeur des actifs immatériels de l'entreprise.

Points forts :

- > Formation organisée par la Faculté des Sciences économiques et de gestion en partenariat avec l'IEEPI
- > Formation assurée par une équipe universitaire et professionnelle reconnue pour la qualité de son expertise
- > Formation dispensée entièrement en anglais (langue européenne du transfert de technologie – niveau B2 minimum)
- > Méthodologies pratiques et interactives

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Maîtriser les principes, les mécanismes et les outils du transfert de technologie pour optimiser la gestion stratégique de l'innovation dans un contexte professionnel.
- > Construire un modèle stratégique à partir de l'analyse d'un marché dans le cadre d'un projet de transfert de technologie.
- > Négocier des accords de transfert de technologie en intégrant les enjeux interculturels, juridiques et économiques dans un environnement international.
- > Évaluer les actifs immatériels afin de soutenir les décisions stratégiques de valorisation au sein d'une organisation innovante.
- > Piloter la résolution des litiges en lien avec la propriété intellectuelle dans un cadre professionnel complexe et multiculturel.

PROGRAMME

MODULE 1 : FONDAMENTAUX DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE / 5 jours

- > Gestion de l'innovation et de la connaissance
- > Vente d'inventions innovantes et de brevets
- > Innovation ouverte
- > Protection de la propriété intellectuelle
- > Outils d'exploration de données et de recherche

MODULE 2 : ANALYSE DU MARCHÉ ET STRATÉGIE / 3 jours

- > Le paysage des Transfert de Technologie en Europe, aux États-Unis et en Asie
- > Analyse des technologies
- > Identification des acheteurs potentiels
- > Stratégies d'exploitation

MODULE 3 : L'ÉVALUATION ET L'EXPLOITATION DES ACTIFS INCORPORELS / 3 jours

- > La valeur de la technologie pour les entreprises
- > Pourquoi et comment évaluer un actif ?
- > Comment réaliser un audit de propriété intellectuelle ou une due diligence ?
- > Études de cas

MODULE 4 : ASPECTS CONTRACTUELS DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE / 3 jours

- > Principales caractéristiques des accords de transfert de technologie
- > Licences de logiciels et accords sur les logiciels libres
- > Création d'une entreprise dérivée à l'aide d'outils de propriété intellectuelle
- > Le rôle de la future Juridiction unifiée du brevet

MODULE 5 : NÉGOCIATION ET COMMUNICATION / INTELLIGENCE ECONOMIQUE / 5 jours

- > 5A : NÉGOCIATION ET COMMUNICATION
 - > Communication interculturelle et gestion des parties prenantes
 - > Gestion du transfert de technologie dans un contexte international
 - > Stratégies de négociation et simulations pratiques, jeux de rôles, ateliers
- > 5B : INTELLIGENCE ECONOMIQUE
 - > Outils et méthodes de l'intelligence économique appliqués au transfert de technologie
 - > Veille stratégique sur les environnements technologique, concurrentiel et réglementaire
 - > Analyse et exploitation des données de veille pour la prise de décision et la détection d'opportunités

MODULE 6 : CONTENTIEUX ET ESPRIT D'ENTREPRISE / 3 jours

- > Exploration des différents types de contentieux en PI liés au transfert de technologie, de l'infraction aux litiges post-licence
- > Analyse des outils contractuels et procédures pour prévenir et gérer les conflits, y compris devant la JUB
- > Études de cas réels pour comprendre l'usage stratégique du contentieux dans les partenariats innovation.

MÉTHODES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les enseignements du Master sont constitués de blocs modulaires permettant une construction individualisée du parcours, chaque module constituant une approche approfondie du thème associé. Les méthodes pédagogiques reposent sur des apports de connaissances, des cas pratiques et la mise en place de jeux de rôle favorisant l'interactivité et l'échange de pratiques. Les supports pédagogiques sont transmis aux participants. Le master intègre également un important travail de recherche et de réflexion, tutoré et sanctionné par une soutenance.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences, ainsi que le contenu détaillé de la formation sont disponibles ici : <https://formations.unistra.fr/fr/index.html>

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

M. Julien PENIN, Professeur des universités, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion, université de Strasbourg.

COORDINATRICE PÉDAGOGIQUE

Mme Anne GROUSELLE, Directrice générale de l'IEEPI.

LIENS UTILES

<https://www.ieepi.org/formations/master-2-ktt/>

DIPLÔME D'ÉTAT

Durée : 22 jours

> 154 heures de formation
> 10 heures de tutorat
> 245 heures de travail personnel (classe inversée, rédaction du mémoire, lectures)

En 2026/2027

Référence : DAE26-0282A

du 28 septembre 2026

au 30 septembre 2027

Planning détaillé à consulter sur le site de l'IEEPI

Tarif

8790 €

Lieu

Institut Européen Entreprise et Propriété intellectuelle
7 rue de l'Ecarlate
67082 STRASBOURG

Renseignements et inscriptions

Cécile Dagdelen

Tél : 03 92 25 01 31

cdagdelen@ieepi.org

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'état inscrit au RNCP (code 42365) sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs.